

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 24

Artikel: Les chansons populaires
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rall.

ra - dzo, On pé - tion bet de tzan - son, Pu no
nai - re, S'a-mou-ra-tza dé Su - zon Qu'ef - fo-
vra - dzo, In bin poen' bin fo - ché - rin, On a
ra - blio, Ma por no bin mette in train, Vi - to

Vite. Refrain et danse en rond.
à gauche, puis à droite.

sau - te - rin in rion, You! Nou - tré tzar - ma-
li - vè dé tsa - pon, You! A - voé bon co-
bin - stou prô d'ar - dzin, You! Por ma - ria sa
go - tin nou - tron vin, You! A - voé nou - tré

laire, ô gué! Nou - tré tzar - ma - lai - re.
radz', ô gué! A - voé bon co - ra - dzo.
mie, ô gué! Por ma - ria sa mi - e.
mie, ô gué! A - voé nou - tré mi - e.

• En bien taillant.

La Patrie suisse. — *La Patrie suisse* : du 30 mai, nous apporte sa série de portraits avec S. E. Suad Sélim-Bey, le nouveau ministre de Turquie en Suisse, et M. Georges Humbert, professeur et directeur de musique ; d'actualités, avec la langesmeinde d'Uri, la vente de la « Petite Fleur » à Al, lorf, le cinquantenaire de l'Orphéon de Lausanne-la remise de décorations aux internés, la clinique des internés à Fribourg, l'exposition nationale suisse des beaux-arts à Zurich, la Croix-Rouge internationale à Milan, etc.

LES CHANSONS POPULAIRES

« Aux vendanges, écrit Juste Olivier en 1837, une chanson rustique, entonnée aux portes de Lausanne, se répétait, de refrain en refrain, en chœur alternatif, jusqu'à celles de Vevey. Dans les beaux soirs d'été on dansait sur les places, autour du tilleul, les vieilles rondes nationales, les « coraules » du pays romand ».

Quels étaient les couplets qui égayaient nos pères ? C'est ce qu'est en train de rechercher la Société suisse des traditions populaires. Un membre de son comité, un Vaudois, M. le professeur Arthur Rossat, à Bâle, vient de publier, avec la musique, une première partie des anciennes chansons qu'il a recueillies dans la Suisse romande¹. Cet ouvrage causera peut-être quelque déception à ceux qui sont impatientes de posséder un recueil des vieilles œuvres du crû, car il ne contient guère que les versions romandes des chansons rapportées par les Suisses au service des rois de France. L'auteur a gardé sans doute pour les livraisons suivantes les morceaux plus anciens, éclos chez nous.

Rarissimes sont ces productions de la muse populaire de jadis, du moins au pays de Vaud. Cependant le Vaudois chantait volontiers ; les réformateurs et Leurs Excellences de Berne trouvaient même qu'il chantait trop. Il est vrai que ses chansons avaient la crudité des mœurs du moyen-âge. Un jour, à Orbe, Viret tonna en chaire contre un chant qui commençait ainsi :

Se vo volliai cutchi avoue mē,
Faut traire voutrē tsaussē.

Les filles de la contrée crurent suffisant, pour lui complaire, de changer un mot et de chanter :
« Faut vouradā voutrē tsaussē. »

Une ronde, interdite en 1579, par le gouvernement bernois, avait pour refrain :

Mère, maria-mē,
Que lē tētē me crēssant.

A Lausanne, une femme passionnée pour la danse, fut citée devant le Consistoire pour avoir chanté :

Branlons, branlons les genoux :
Nous n'les branl'rōns pas toujou !

Mais il était des choses plus jolies. A Moudon, une antique ronde disait :

¹ Les Chansons populaires de la Suisse romande, publiées sous les auspices de la Société suisse des traditions populaires, par Arthur Rossat. Fetsich Frères, éditeurs, Lausanne.

Sospiro pa por vo
Vaidē-vo ;
Sospiro por on autro,
Que l'amo mī que vo,
Vaidē-vo,
Que l'amo mī que d'autro.

Dans le Jorat, les jeunes filles rondaient en chantant :

Dzan-Dzâquē Vounāi, lo cognāite-vo pas ?
Dzan-Dzâquē Vounāi, lo cognāite-vo pas ?
— Lo pu bin cognāitrē, m'a prāo zu chautā.
Trāi follī d'ordze et duē d'aveina,
Trāi follī d'ordze et duē de blīia.
Lo pu bin cognāitrē, m'a prāo zu chautā.
Dāi ballē bēguinē m'a zu atzetā.
Trāi follī d'ordze et duē d'aveina
Trāi follī d'ordze et duē de blīia.

Les mères, pour bercer leurs bébés, avaient tout un répertoire de mélodies. A Blonay, quand ils pleurnichaient, elles leur chantaient :

Tsanta, pllaura, tsanta, ri ;
Clliou la pouarta de ton courti.
Quan lē ozēi tē vērōnt, tē criērōnt :
Pequa-merda, pequa-son.

En les faisant sauter sur leurs genoux, elles fredonnaient cette ritournelle :

Tro, tro, tro !
Madama dē Brot
L'ē tsesā dein le pacot.
Co que la rēlēvā ?
— L'ē Monsu dē Velā.
— Iō que l'a boutā ?
— Dēssu on trabbliā
Tot einpacotā.

Les morceaux ci-dessus figurent au nombre des plus anciens qui nous soient restés. Quelques-uns remontent probablement à l'époque de Savoie. Plus récentes sont les chansons que nous a laissées la Confrérie des vigneron de Vevey. L'une, qui fut chantée pour la première fois à la fête de 1747, commence ainsi :

Mon valet névau Dzaquē,
I faut no redzōi,
I faut no redzōi, tot no z'invite.
Mets te nauvo tsapi, bilantze isemise.

A ces primitives productions de la muse populaire vaudoise se mêlèrent peu à peu les complaintes ou les gaillards couplets qu'apprirent nos soldats au pays par excellence de la chanson. Autrefois très répandus chez nous, ces chants du peuple ne sont plus connus aujourd'hui, pour la plupart, que de fort peu de personnes ; aussi M. Arthur Rossat a-t-il eu beaucoup de peine à les dénicher. Ils se transmettaient oralement, de génération en génération. Ce sont des histoires d'amoureux, de filles délaissées, d'épouses malheureuses, ou des idylles brusquement interrompues par la guerre, des soldats rejoignant leur corps, d'autres ayant achevé leur service et trouvant prise leur place de mari, des aventures tragiques, des drames intimes, des chansons belliqueuses, satiriques ou grivoises. Au cours des âges, ces morceaux ont subi bien des altérations, dans la musique aussi bien que dans le texte. L'une ou l'autre, d'une donnée parfaitement sombre, a fini par se chanter sur un air des plus gais. M. Arthur Rossat a noté scrupuleusement toutes les variantes, patoisées et françaises, des cantons romands.

Qu'un texte n'ait que peu de valeur littéraire ou se soit altéré jusqu'à en être pour ainsi dire incompréhensible, écrit-il ; qu'une mélodie soit banale ou dépourvue de tout cachet, ou présente d'évidentes fautes rythmiques, cette chanson rentrera telle qu'elle dans cet ouvrage, parce que, chantée et transmise par notre peuple, elle acquiert la valeur d'un document que plus tard on sera bien aise de retrouver dans notre collection.

Comme on le voit, le beau livre de M. Arthur Rossat aura, au point de vue documentaire, un prix inestimable. Ce sera en quelque sorte le musée de nos vieilles chansons.

La place nous manque pour en donner des extraits. Citons cependant un fragment de la

complainte du roi Renaud, dont il n'existe pas moins de 59 versions en France, 8 au Piémont et 3 dans la Suisse romande.

A Genève, la première strophe est la suivante :

Quand Jean Renaud de guerr' revint,
Tenant ses tripes dans ses mains,
Sa mère à la fenêtre en haut
Dit : « Voici v'nir mon fils Renaud. »

Dans le Jura bernois :

Un jour le roi entra dans Paris ;
Sa mère alla au-devant de lui.
Réjouis-toi, mon fils Renaud,
Ta femme vient d'accoucher d'un fils.

Dans les Alpes vaudoises :

Ormeau de la guerre revient,
Portant ses entrail's à la main.
Sa mère étant sur le perron
Voit revenir son fils Ormeau.

Ces naïves complaintes reçurent leur coup de mort, sur terre vaudoise, à la révolution de 1798. Dès qu'il eut secoué son joug, notre peuple se mit à chanter des choses qui lui tenaient plus à cœur : la liberté, la patrie. On pourrait presque écrire l'histoire de son affranchissement et de ses premières années de libre nation, en se bornant à citer les chansons où il exhale sa joie et qui sont encore sur toutes les lèvres, le 24 janvier, le 14 avril, et dans toutes les agapes où il célèbre le canton de Vaud, si beau.

Dès lors, grâce à Juste Olivier et à d'autres poètes ; grâce à de nombreux chansonniers et compositeurs ; grâce encore aux sociétés de chant, aux instituteurs, aux écoles militaires, aux étudiants, aux membres du Club alpin, notre répertoire s'est enrichi d'une foule de chansons que le peuple a faites siennes. En les mettant dans sa collection, M. Arthur Rossat sera on ne peut mieux inspiré ; car, de toutes les formes d'art, la chanson est peut-être celle qui est le plus intimement mêlée à la vie. Tout imprégnée de réalité, elle est merveilleusement apte à nous conserver l'image fraîche des mœurs du passé et à nous révéler les traits durables de notre caractère national. V. F.

DEUX POUR UNE

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les dames prétendent posséder voix au chapitre. Au temps de la Rome antique, déjà, la femme revendiquait des droits dont l'homme croyait alors avoir sans conteste le privilège. Elle ne voulait pas que, dans les conseils de la nation, on décidât sans l'avoir consultée, surtout sur ce qui touchait à son domaine. Témoin le fait que voici :

Un magistrat de Rome avait conduit, un jour, son fils au Sénat. Lorsque le jeune homme entra à la maison, sa mère lui demanda ce qui s'était passé à l'assemblée.

— Ma mère, répondit-il, excuse-moi, mais il a été expressément défendu d'en parler.

Il n'en fallait pas plus pour exciter la traditionnelle curiosité féminine. La mère employa les moyens les plus pressants pour vaincre le mutisme de son fils, qui, de guerre las et pour échapper à cette obsession, dit :

— Eh ! bien, on a délibéré s'il serait plus utile à la république de donner deux maris aux femmes que deux femmes aux maris.

La femme du sénateur, inquiète quant au résultat d'une semblable discussion, s'en va sur le champ en informer ses amies. Celles-ci en font autant auprès des leurs. L'émoi est bientôt dans tout le camp féminin.

Dès le lendemain, les femmes s'assemblent autour du Sénat. Elles protestent, disant qu'on ne doit rien conclure, en pareille matière, sans les entendre, et que, du reste, il est plus intéressant de donner deux maris à chaque femme, que deux femmes à chaque mari.

Les sénateurs n'en croyaient leurs yeux ni leurs oreilles. Que voulait dire cet attroupe-